



GARANTIE / EXCLUSION

Les produits Filtersun sont garantis contre tous vices cachés pendant une durée de 24 mois à compter de la date de facturation, 5 ans pour la motorisation et 1 an pour la toile Cristal. Sont exclus de la garantie : tous les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, à une usure normale, à un montage non conforme, à une négligence, à un défaut d'entretien ou de surveillance des produits, à un choix erroné de produits ou une utilisation anormale et perçus comme tels par Filtersun. Seront aussi exclus tous les stores posés à l'extérieur dont l'usage est prévu exclusivement à l'intérieur. En cas de vice caché reconnu par Filtersun, cette garantie est limitée au remplacement ou à la réparation à l'usine selon la décision de Filtersun, du ou des produits défectueux, exclusion faite de toute indemnité relative à des frais ou dommages annexes de toute nature tels que dépose, repose, déplacement, immobilisation. La garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acquéreur devra se prévaloir dans les conditions citées dans l'article 7*. Dispositions spécifiques aux stores motorisés : la garantie est suspendue d'office lorsque : –

- Un appareil a été ouvert ou démonté, réparé ou modifié. –
- Le branchement électrique et les instructions de montage n'ont pas été respectés. –
- Les moteurs sont utilisés avec des accessoires électriques (interrupteurs) non homologués par Filtersun. –
- Les accessoires électriques et composants d'automatismes ont été utilisés sans respecter les schémas type de branchement pour lesquels ils ont été conçus.

*Si l'emballage n'est pas endommagé, mais le produit abîmé et que vous ne mettez pas de réserves, il ne sera pas garanti ni rembourser